

SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Rythmes scolaires Pour la suspension et l'abrogation du décret, la question de la grève est posée

Alors que le ministre, le président de la FCPE, et le SE-UNSA se répandent dans les médias pour vanter les mérites supposés de la mise en oeuvre du décret du 24 janvier sur les rythmes scolaires, les enseignants, les parents expriment de plus en plus massivement leur refus des conséquences de ce décret.

Après la suspension à Crillon, Janvry (Essonne) ne mettra pas en place la réforme en 2014!

Après la décision des communes de Crillon, Haucourt, Vrocourt et Martincourt, dans l'Oise de suspendre la mise en œuvre du décret du 24 janvier, la commune de Janvry dans l'Essonne a décidé de ne pas l'appliquer en 2014. La preuve est faite que la suspension de la mise en oeuvre du décret est possible. C'est une urgence.

Les aménagements aggravent la territorialisation : seule issue, l'abrogation !

Suite à la grève à 95% du 3 octobre à Aubervilliers, le DASEN dans une lettre commune avec le maire, annonce qu'il met au service de la commune deux fonctionnaires d'Etat : un enseignant et un administratif « pour apporter des solutions concrètes aux problèmes identifiés par les parents les enseignants et les intervenants ». Ainsi « pour apporter des solutions » au chaos créé par le décret du 24 janvier, il faudrait accepter la mise au service des élus locaux de fonctionnaires d'Etat. C'est l'accélération du transfert de l'école publique et laïque vers les collectivités territoriales. Une seule réponse : abrogation du décret.

Si les maires ne cèdent pas, si le ministre ne renonce pas, la question de la grève est posée

A Paris l'assemblée générale, qui a réuni le 8 octobre 200 enseignants avec le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, SUD Education et la CGT, appellent à un « rassemblement lundi 14 octobre à 17 h 30

Pour exiger l'arrêt du dispositif de l'ARE, et rappeler notre volonté d'abrogation du décret

Ils invitent les parents, les personnels de la Ville à se joindre à ce rassemblement. Si la Ville maintenait son dispositif, la question de la grève serait posée comme il a été décidé par l'AG du 8 octobre.»

A Aubervilliers le 8 octobre, enseignants et parents ont décidé d'un nouveau rassemblement à la mairie le 16 octobre « pour la suspension immédiate de la mise en oeuvre du décret du 24 janvier. ». La question de la grève le même jour que les enseignants de Paris a été posée.

A Ris-Orangis, le maire a reçu une délégation de la centaine de collègues réunis devant la mairie le 7 octobre pour lui demander de « cesser la mise en place de la réforme sur la commune ».

A Toulouse, 350 enseignants se sont rassemblés le 9 octobre à l'appel du SNUDI-FO, du SNUIpp-FSU, de la CGT et de SUD. A l'issue de ce rassemblement le SNUDI-FO avec le SNUIpp-FSU de Haute-Garonne ont posé la question de la grève «pour l'abrogation du décret Peillon ».

Dans l'Oise, le SNUipp-FSU et le SNUDI-FO discutent d'un appel à la grève pour « la suspension immédiate du décret».

- Le SNUDI-FO invite ses syndicats départementaux à poursuivre et amplifier les initiatives pour exiger la suspension immédiate de la mise en oeuvre du décret et son abrogation.
- Le SNUDI-FO s'adresse au SNUipp-FSU et à toutes les organisations syndicales du 1^{er} degré pour une rencontre en urgence pour l'action commune pour la suspension des PEDT et l'abrogation du décret.

Montreuil le 9 octobre 2013

6, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex Tel : 01 56 93 22 66 Fax : 01 56 93 22 67

Email : snudi@fo-fnecfp.fr Site Internet : http://www.fo-snudi.fr